



Doc. 15869
24 janvier 2024

La lutte contre les SLAPP: un impératif pour une société démocratique

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 2, ajouter la phrase suivante:

«La procédure de divulgation des sources dans les affaires de poursuites-bâillons peut également menacer la protection des sources journalistiques.»

1. 2024 - Première partie de session

